MARDI, LE 5 DÉCEMBRE 2023

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la municipalité de cantons unis de Latulipe-et-Gaboury tenue le 5 décembre 2023, à compter de 19 h 32, au centre communautaire de Latulipe, situé au 36, rue Principale Est à Latulipe.

Sont présents :	Monsieur	Vincent Gingras, maire
	Monsieur	Xavier Mantha, conseiller nº 1
	Madame	Vicky Brunet, conseillère nº 2
	Madame	Marianne Morency-Landry, conseillère nº 3
	Monsieur	Richard Moreau, conseiller nº 4
	Madame	Fanny Giroux, conseillère nº 5
	Monsieur	Benjamin Brunet-Duclos, conseiller nº 6

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Monsieur Vincent Gingras, maire, agit à titre de président d'assemblée et Madame Julie Gilbert, greffière-trésorière et directrice générale, agit à titre de secrétaire d'assemblée. Après vérification du quorum, la séance est ouverte.

Assiste également à la séance : Monsieur Daniel Gauthier, greffier-trésorier adjoint.

Assemblée : 3 personnes

2. MOT DU MAIRE

Et voilà, nous somme en décembre et c'est déjà un gros début de mois. Samedi passé fut très actif avec l'autocueillette de sapin de Noël par la corporation de développement Gaboury secondé par le premier marché de Noël de l'est témiscamien au centre communautaire. Je tiens à remercier les instigatrices de cet évènement, Madame Céline Girard et Madame Brenda Labelle, Marianne Morency Landry ainsi qu'à tous ceux et celles qui se sont impliqués dans le projet. J'espère qu'il y aura une deuxième édition. J'ai été impressionné par la variété et par la créativité des exposants. On a du beau talent chez nous! Que dire de la tarte au sucre de Vicky!!! Du pur bonheur à chaque bouchée!

Dimanche c'était le vrai père Noël qui était au centre communautaire pour rencontrer les tout petits de la municipalité. Merci aux bénévoles pour votre excellent travail. Sans vous, la vie communautaire de notre belle localité serait inexistante!

Dans les prochains jours vous serez sollicités par plein d'organismes qui œuvrent auprès des plus démunis de notre société. Si vous le pouvez, soyez généreux.

L'équipe municipale et la direction travaillent actuellement à l'élaboration du budget 2024. Nous avons de gros défis devant nous et en travaillant avec rigueur nous allons présenter un budget responsable.

Je profite du moment pour souhaiter aux citoyens et citoyennes de Latulipe et Gaboury un très beau temps des fêtes.

Sur ce, bon conseil!

23-12-210 **3. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

1. Ouverture de la séance
2. Mot du maire
3. Adoption de l'ordre du jour
4. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 7 novembre 2023
5. Suivi des séances précédentes
6. Première période de questions
7. Compte rendu du maire portant sur les rencontres avec la MRC de Témiscamingue
8. Adoption des comptes / Novembre 2023
9. Résolution autorisant l'entente de service avec PG Solution concernant l'entretien et le soutien des applications en gestion administrative
10. Règlement 24-01-01 concernant l'utilisation des conteneurs
11. Adoption de la date d'adoption du budget et du plan triennal d'immobilisation 2024
12. Dépôt de la liste préliminaire des immeubles en vente pour non-paiement de taxes
13. Adoption du calendrier des séances ordinaires de l'année 2024
14. Dépôt du registre public des déclarations faites par un membre du conseil
15. Projet d'électrification du terrain de camping du Lac-des-Bois

16. Résolution autorisant le dépôt d'un appel d'offres au SEAO concernant le projet de construction d'un abri des joueurs à la patinoire
17. Règlement établissant les règles applicables au paiement des taxes et autres compensations municipales
18. Résolution autorisant un dépôt de projet au Programme d'emploi d'été Canada 2024
19. Correspondance
20. Affaires diverses
21. Deuxième période de questions
22. Clôture de la séance

Il est proposé par Fanny Giroux et résolu à l'unanimité des membres du conseil que l'ordre du jour soit adopté en laissant le point *Affaires diverses* ouvert.

23-12-211 **4. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 7 NOVEMBRE 2023**

Il est proposé par Richard Moreau et résolu à l'unanimité des membres du conseil que le procès-verbal de la séance ordinaire du 7 novembre 2023 soit adopté tel que rédigé.

5. SUIVI DES SÉANCES PRÉCÉDENTES

23-12-212 **5.1 RÉSOLUTION AUTORISANT L'OUVERTURE D'UN SERVICE DE COMPTOIR DE PRÊTS ENTRE BIBLIOTHÈQUES AVEC LE RÉSEAU BIBLIO**

CONSIDÉRANT que le conseil a proclamé la fermeture de la bibliothèque au 31 décembre 2023 (voir résolution # 23-10-183);

CONSIDÉRANT la proposition du Réseau Biblio d'offrir, pour la somme de 813.56 $ par année, un service de comptoir de prêts entre bibliothèques au bureau municipal;

CONSIDÉRANT que le Réseau Biblio offre de promouvoir le service et d'informer la population sur son fonctionnement;

Il est proposé par Vicky Brunet et résolu à l'unanimité des membres du conseil que la municipalité de cantons unis de Latulipe-et-Gaboury autorise l'ouverture, pour une période d'essai d'un an, d'un service de comptoir de prêts entre bibliothèque avec le Réseau Biblio.

23-12-213 **5.2 PROJET DE STATION D'ÉPURATION DES EAUX USÉES / DEMANDE D'EXCLUSION À LA COMMISSION DE LA PROTECTION DU TERRITOIRE AGRICOLE DU QUÉBEC (CPTAQ) (DEMANDEUR : MRC DE TÉMISCAMINGUE)**

CONSIDÉRANT qu'une station d'épuration des eaux usées doit être aménagée afin de desservir la municipalité;

CONSIDÉRANT que les études de faisabilité ont démontrées que le seul site viable pour cet aménagement est localisé sur le lot 6 471 204 ;

CONSIDÉRANT que l'accès au site devra se faire via un chemin d'accès traversant lot 6 471 204 et que l'implantation de conduites sont requises sur les lots 5 486 715 et 6 460 556;

CONSIDÉRANT que le site est en zone agricole, telle que définie par la Loi sur la protection du territoire agricole du Québec et que les caractéristiques du projet (adjacent à la zone blanche) font en sorte qu'il s'agit d'une demande assimilable à une exclusion, dont seule la MRC peut être demandeur;

CONSIDÉRANT que la demande de la MRC est conforme au règlement de zonage et au règlement de contrôle intérimaire. Si la CPTAQ autorise le projet, celui-ci ne sera pas considéré comme un immeuble protégé, occasionnant des irritants pour les activités agricoles;

CONSIDÉRANT que le projet aura un impact limité sur le potentiel agricole et les possibilités d'utilisation du lot et des lots avoisinants ainsi que sur le maintien et le développement des activités agricoles;

CONSIDÉRANT que le projet n'aura pas d'impact sur les contraintes résultant de l'application des lois et règlements, notamment en matière d'environnement et plus particulièrement pour les établissements de production animale;

CONSIDÉRANT que le projet n'aura pas d'impacts sur l'homogénéité de la communauté et de l'exploitation agricole;

CONSIDÉRANT que le projet aura un effet favorable sur la préservation des ressources pour l'agriculture et qu'il permettra d'améliorer la qualité de l'eau et faciliteront le développement municipal.

CONSIDÉRANT que le consultant a démontré qu'il était impossible de localiser le projet à l'intérieur du village (en zone blanche) et que le site choisi est un de ceux ayant le plus faible impact sur les activités agricoles;

Il est proposé par Marianne Morency-Landry
et unanimement résolu :

QUE le conseil municipal de Latulipe-et-Gaboury appuie la demande de la MRC, présentée à la Commission de la protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ) pour l'exclusion d'une superficie de 4,58 hectares sur les lots 6 471 204, 5 486 715 et 6 460 556 du cadastre du Québec, afin de procéder à l'aménagement de la station d'épuration des eaux usées, son chemin d'accès et ses conduites associées, en zone agricole. À la place d'une exclusion, la municipalité serait aussi favorable à une simple autorisation, comme ça s'est fait, pour le projet d'assainissement des eaux à Fugèreville (décision 437 634).

6. PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTION

19h48 à 19h54

7. COMPTE RENDU DU MAIRE PORTANT SUR LES RENCONTRES AVEC LA MRC DE TÉMISCAMINGUE

Nous avons adopté le budget 2024 de la MRC le 21 novembre dernier. C'est un budget d'un peu plus de 18 millions de dollars qui comporte des montant disponibles pour investissements similaires aux années antérieures, mais qui expose une augmentation fulgurante des coûts de l'élimination de nos déchets. Cette augmentation se répercute sur les quotes-parts des municipalités. Pour notre municipalité, c'est une augmentation de près de 45%. Comme territoire il est impératif de trouver des moyens pour réduire notre production de déchets et d'être plus efficace dans l'élimination de ceux-ci. La solution de l'incinérateur devient intéressante, mais il est possible de trouver une solution plus écologique. À suivre.

Les appuis au projet de piscine continuent d'arriver mais la plupart avec des condition de financement gouvernemental à 90%. Nous devrions avoir plus d'action dans ce projet en 2024.

8. ADOPTION DES COMPTES / NOVEMBRE 2023

8.1 PRÉSENTATION DES COMPTES PAYÉS

COMPTES PAYÉS - NOVEMBRE 2023		
NOM	MONTANT	DESCRIPTION
Salaires	12 984.60 $	Salaire net / Dir. gen. et gref. trés. et agent de développement, Chef et préposé aux travaux publics*, Surveillant Écocentre, adjoint à la direction et Pompiers
La Capitale Assurance	1 064.87 $	Ass. collective / Novembre 2023
Revenu Québec	5 420.99 $	Remises salariales / Novembre 2023
Revenu Canada	2 100.36 $	Remises salariales / Novembre 2023
Hydro Québec	397.87 $	Électricité / Éclairage public
" "	420.95 $	Électricité / Station pompage - aqueduc
" "	1 284.47 $	Électricité / Traitement eau potable
Bell Mobilité	285.98 $	Cellulaire / Décembre
C.N.E.S.S.T.	57.84 $	Cotisation CNESST 2022 - révision de dossier
Télébec	141.74 $	Téléphone / Traitement eau potable
Communication Cloudli (Visa)	99.89 $	Téléphonie IP /Bureau et centre comm.
Conseil Culture Abitibi-Témiscamingue	60.00 $	Adhésion 2024
Fleurs Locales	109.90 $	Journal Fleur Locale
École du Carrefour	652.00 $	Loyer point de services - décembre 2023*
Municipalité de Béarn	543.64 $	Intérêts sur retards paiement facture 2023
Jean-Pierre Pépin	300.00 $	Location du bureau / Novembre 2023
TOTAL	25 925.10 $	

23-12-214 **8.2 ADOPTION DES COMPTES À PAYER**

ADOPTION DES COMPTES À PAYER – NOVEMBRE 2023		
FOURNISSEUR	**MONTANT**	**DESCRIPTION**
AtkinsRéalis Canada Inc.	6 876.26 $	Plan et devis Rue Carrefour Nord *
Bellehumeur Électrique Inc.	1 128.55 $	Entretiens lumières de rues*
Bergeron Électronique	584.50 $	Cadeaux / Noël des enfants
Chem Action Inc.	1 163.55 $	Pièces / Traitement eau potable
Deveau avocats	607.57 $	Honoraire / 4B Princ. Ouest
Distribution Gironne Ltée	39.05 $	Phare / Déneigeuse*
Équipement Mori 7	252.95 $	Pièce / Déneigeuse*
Feu Follet S.E.N.C.	229.95 $	Maintenance annuelle site Web municipal
GLS Logistics Systems Canada Ltd	48.96 $	Frais de messagerie / Traitement eau potable
Groupe Conseil Trame Inc.	855.92 $	Frais d'architecte / Projet abri des joueurs - patinoire
H2Lab Inc.	231.38 $	Analyse d'eau potable
Lauzon Équipement	2 862.88 $	Location camion vacuum / Réfection égout rue Princ. Est
Municipalité de Fugèreville	298.25 $	Services CAUAT
Quincaillerie de L'Est	1 315.92 $	Essences*
-	561.57 $	Articles divers / Garage*
-	127.14 $	Timbres / Bureau
-	50.19 $	Poignée / usine traitement eau potable Sel à déglacer / Centre communautaire
Quincaillerie Home Hardware Ville-Marie	566.76 $	Cadeaux / Noël des enfants
Services Informatiques Logitem Inc.	160.59 $	Cadeaux / Noël des enfants
-	84.94 $	Support Informatique
Services Pyro-Pro	208.03 $	Électrode pour défibrillateur
Tourisme Abitibi-Témiscamingue	175.35 $	Adhésion Annuel / Camping du Lac-des-Bois
Transport D. Barrette & Fils	1 946.54 $	Concassé travaux ponceau*
Transport Jolatem Inc.	1 256.68 $	Ponceau / Réfection égout rue Princ. Est
	1 910.68 $	Ponceau métal / chemin du Lac-des-Bois*
Uline Canada	607.57 $	Escabeau 8' CSA
Ultramar	542.57 $	Propane / Chauffage garage municipal*
Ville de Ville-Marie	300.57 $	Services judiciaire constats
Xérox Canada Ltd	366.69 $	Location d'imprimante
Grand Total (Achat)	**25 361.56 $**	

Il est proposé par Vicky Brunet et résolu à l'unanimité des membres du conseil, que les comptes à payer soient approuvés pour le mois de novembre 2023, tels que présentés ci-dessus :

23-12-215 **9. RÉSOLUTION AUTORISANT L'ENTENTE DE SERVICE AVEC PG SOLUTIONS CONCERNANT L'ENTRETIEN ET LE SOUTIEN DES APPLICATIONS EN GESTION ADMINISTRATIVE**

Il est proposé par Richard Moreau et résolu à l'unanimité des présents membres du conseil que la municipalité de cantons unis de Latulipe-et-Gaboury renouvelle, pour l'année 2024, l'entente avec PG Solution concernant l'utilisation du logiciel d'administration municipale :

QUE la facture # CESA53767 au montant de 4 791.01 $ (taxes incluses) soit payée.

10. RÈGLEMENT 24-01-01 CONCERNANT L'UTILISATION DES CONTENEURS

10.1 AVIS DE MOTION PORTANT SUR LE RÈGLEMENT 24-01-01 CONCERNANT LES CONTENEURS

AVIS DE MOTION

Le conseiller, Benjamin Brunet-Duclos, annonce qu'un règlement portant le numéro 24-01-01, concernant l'utilisation des conteneurs sur le territoire de la municipalité de cantons unis de Latulipe-et-Gaboury, sera présenté au cours de la prochaine séance ordinaire du conseil, en vue de son adoption.

10.2 DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT 24-01-01 CONCERNANT L'UTILISATION DES CONTENEURS

Le conseiller, Benjamin Brunet-Duclos, dépose et présente le règlement portant le n°24-01-01 sur l'utilisation des conteneurs sur le territoire de la municipalité de cantons unis de Latulipe-et-Gaboury.

23-12-216 **11. ADOPTION DE LA DATE D'ADOPTION DU BUDGET ET DU PLAN TRIENNAL D'IMMOBILISATION 2024**

Il est proposé par Marianne Morency-Landry et résolu à l'unanimité des membres du conseil que la municipalité de cantons unis de Latulipe-et-Gaboury procède à l'adoption du budget et du plan triennal d'immobilisation 2024 lors d'une séance extraordinaire qui se tiendra le 18 décembre 2023 à 19h00 au centre communautaire de Latulipe, situé au 36, rue Principale Est.

12. DÉPÔT DE LA LISTE PRÉLIMINAIRE DES IMMEUBLES EN VENTE POUR NON-PAIEMENT DE TAXES

La liste préliminaire des immeubles en vente pour non-paiement de taxes est déposée aux élus(es). Après lecture personnel du document, celui-ci est remis à la direction générale afin d'assurer la confidentialité

23-12-217 **13. ADOPTION DU CALENDRIER DES SÉANCES ORDINAIRES DE L'ANNÉE 2024**

CONSIDÉRANT que l'article 148 du *Code municipal du Québec* prévoit que le conseil doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires pour la prochaine année, en fixant le jour et l'heure du début de chacune;

Il est proposé par Benjamin Brunet-Duclos et résolu à l'unanimité des membres du conseil que le calendrier ci-dessous soit adopté relativement à la tenue des séances ordinaires du conseil municipal pour l'année 2024, qui se tiendront le mardi et qui débuteront à 19h30 :

QUE les séances se tiennent au centre communautaire de Latulipe situé au 36, rue Principale Est;

QUE le présent calendrier soit distribué à la population de Latulipe.

CALENDRIER 2024 DES SÉANCES RÉGULIÈRES DU CONSEIL de la municipalité de cantons unis de Latulipe-et-Gaboury		
09 JANVIER	07 MAI	10 SEPTEMBRE
06 FÉVRIER	04 JUIN	08 OCTOBRE
05 MARS	09 JUILLET	05 NOVEMBRE
09 AVRIL	06 AOÛT	10 DÉCEMBRE

14. DÉPÔT DU REGISTRE PUBLIC DES DÉCLARATIONS FAITES PAR UN MEMBRE DU CONSEIL

La greffière-trésorière et directrice générale, Julie Gilbert, dépose le registre public des déclarations faites par un membre du conseil.

Aucune déclaration n'a été faite pour l'année 2023.

15. PROJET D'ÉLECTRIFICATION DU TERRAIN DE CAMPING DU PARC DU LAC-DES-BOIS

23-12-218 **15.1 RÉSOLUTION OCTROYANT UN CONTRAT CONCERNANT L'ÉLECTRIFICATION DU TERRAIN DE CAMPING DU LAC-DES-BOIS**

CONSIDÉRANT que la municipalité de cantons unis de Latulipe-et-Gaboury a le projet d'électrifier le terrain de camping de Lac-des-Bois;

CONSIDÉRANT les soumissions reçues :

- Bellehumeur Électrique Inc. : 19 872.06 $ (taxes non incluses)
- Les Installations Électriques Gadi. Inc. : 20 999.00 $ (taxes non incluses)
- Pascal Goupil Électrique 2007 Inc. : 24 675.49 $ (taxes non incluses)

Il est proposé par Vicky Brunet et résolu à l'unanimité des membres du conseil de retenir les services de Bellehumeur Électrique sous réserve d'obtenir au préalable le financement requis permettant l'octroi d'un tel contrat, tel que mentionné ci-après mentionné :

QUE le financement de ce projet provienne, pour une somme de 17 884.85 $ (taxes non incluses), du FRR volet 4 et pour une somme de 1 987.21 $ (taxes non incluses) des surplus libres.

QUE l'octroi du contrat soit conditionnel à l'obtention de la subvention par le FRR volet 4.

23-12-219 **15.2 RÉSOLUTION AUTORISANT LE DÉPÔT D'UNE DEMANDE DE SUBVENTION AUPRÈS DU FRR VOLET 4 DANS LE CADRE DU PROJET D'ÉLECTRIFICATION DU TERRAIN DE CAMPING DU LAC-DES-BOIS**

CONSIDÉRANT que la municipalité de cantons unis de Latulipe-et-Gaboury a le projet d'électrifier le terrain de camping du Lac-des-Bois;

CONSIDÉRANT que ce projet permettra une augmentation de la fréquentation du dit terrain de camping :

CONSIDÉRANT que ce projet permettra à la municipalité d'augmenter ses revenus;

CONSIDÉRANT que ce projet permettra l'amélioration de l'offre touristique locale et du Témiscamingue;

> Il est proposé par Marianne Morency-Landry et résolu à l'unanimité des membres du conseil que la municipalité de cantons unis de Latulipe-et-Gaboury dépose le projet « Électrification du terrain de camping du Lac-des-Bois» au Programme FRR – Volet 4 soutien à la vitalisation :

QUE la présente demande de subvention soit au montant de 18 777 $;

QUE Julie Gilbert, greffière-trésorière et directrice générale, soit autorisée à signer tous les documents nécessaires à cette demande.

23-12-220 **16. RÉSOLUTION AUTORISANT LE DÉPÔT D'UN APPEL D'OFFRES AU SEAO CONCERNANT LE PROJET DE CONSTRUCTION D'UN ABRI DES JOUEURS À LA PATINOIRE**

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de canton unis de Latulipe-et-Gaboury a le projet de construire un abri des joueurs à la patinoire sur son terrain à l'arrière de l'école Marie-Immaculée situé au 3, rue du Carrefour Nord;

CONSIDÉRANT le cahier des charges N. D. : 20-7189 préparé en novembre 2023 par Trame architecture et paysage;

> Il est proposé par Fanny Giroux et résolu à l'unanimité des membres du conseil d'autoriser Julie Gilbert, directrice générale, à déposer un appel d'offres par le système d'appel d'offres électronique du gouvernement du Québec (SEAO) concernant le projet numéro LAT001-2024 portant sur la construction d'un abri des joueurs à la patinoire.

17. RÈGLEMENT NO 24-01-02 ÉTABLISSANT LES RÈGLES APPLICABLES AU PAIEMENT DES TAXES ET AUTRES COMPENSATIONS MUNICIPALES

17.1 AVIS DE MOTION PORTANT SUR LE RÈGLEMENT 24-01-02 ÉTABLISSANT LES RÈGLES APPLICABLES AU PAIEMENT DES TAXES ET AUTRES COMPENSATIONS MUNICIPALES

AVIS DE MOTION

La conseillère, Vicky Brunet, annonce qu'un règlement portant le numéro 24-01-02, établissant les règles applicables au paiement des taxes et autres compensation municipales de la municipalité de cantons unis de Latulipe-et-Gaboury, sera présenté au cours de la prochaine séance ordinaire du conseil, en vue de son adoption.

17.2 DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT 24-01-02 ÉTABLISSANT LES RÈGLES APPLICABLES AU PAIEMENT DES TAXES ET AUTRES COMPENSATIONS MUNICIPALES

La conseillère, Vicky Brunet, dépose et présente le règlement portant le n˚24-01-02 établissant les règles applicables au paiement des taxes et autres compensations municipales de la municipalité de cantons unis de Latulipe-et-Gaboury.

23-12-221 **18. RÉSOLUTION AUTORISANT LE DÉPÔT DU PROJET D'EMBAUCHE D'UN PRÉPOSÉ À L'AMÉNAGEMENT PAYSAGER ET FORESTIER AU PROGRAMME D'EMPLOI D'ÉTÉ CANADA 2024 (PROGRAMME EÉC)**

> Il est proposé par Xavier Mantha et résolu à l'unanimité des membres du conseil que la municipalité de cantons unis de Latulipe-et-Gaboury présente une demande au Programme EÉC 2024 dans le cadre d'un projet d'emploi de préposé à l'aménagement paysagé et forestier pour les 15 à 30 ans.

19. CORRESPONDANCE

23-12-222 **19.1 REGROUPEMENT D'ENTRAIDE SOCIALE DU TÉMISCAMINGUE / DEMANDE DE DONS CONCERNANT LES PANIERS DE NOËL 2023**

Il est proposé par Xavier Mantha et résolu à l'unanimité des membres du conseil que la municipalité de cantons unis de Latulipe-et-Gaboury offre un don de 725.00 $ aux Paniers de Noël 2023.

20. AFFAIRES DIVERSES

20.1 CONCOURS DE DÉCORATION DE NOËL

À remettre en novembre 2024

20.2 OUVERTURE DE LA SALLE D'ENTRAINEMENT SITUÉE AU SOUS-SOL DU CENTRE COMMUNAUTAIRE

Le conseil souhaite qu'un projet de règlementation d'utilisation de la salle d'entrainement soit déposé à la séance de janvier 2024. En plus, qu'une recherche soit effectuée auprès d'autre salle d'entrainement afin de statuer des prix d'abonnement.

20.3 PRÉPARATION D'UNE ENTENTE D'ÉCHANGE DE SERVICES ET DE PARTAGE AVEC L'ÉCOLE DU CARREFOUR ET L'ÉCOLE MARIE-IMMACULÉE

Considérant que l'école du Carrefour et l'école Marie-Immaculée souhaite établir une entente d'échange de services et de partage avec la municipalité de cantons unis de Latulipe-et-Gaboury, un modèle d'entente est remis à tous les élus(es).

Qu'une rencontre de travail se tienne en janvier

23-12-223 **20.4 RÉSOLUTION PORTANT SUR UN DON AU CLUB DE L'AGE D'OR DE LATULIPE DANS LE CADRE DU DINER DE NOËL 2023**

Il est proposé par Fanny Giroux et résolu à l'unanimité des membres du conseil d'offrir un don de 175.00 $ au club de l'Age D'Or de Latulipe dans le cadre du diner de Noël 2023.

23-12-224 **20.5 FINANCEMENT DES TRAVAUX D'ÉGOUT D'URGENCE DE LA RUE PRINCIPALE EST**

Il est proposé par Vicky Brunet et résolu à l'unanimité des membres du conseil que les frais au montant de 71 623 $ (taxes nettes) portant sur les travaux d'égouts d'urgence de l'automne 2023 sur la rue Principale Est soient financés par les surplus libres :

QUE le remboursement des surplus libres soit effectué sur une période de 5 ans selon la répartition de 75 % des utilisateurs et de 25 % sur l'ensemble de la taxe foncière.

20.6 SERVICE DE CONCIERGERIE DU CENTRE COMMUNAUTAIRE

23-12-225 **20.6.1 RÉSOLUTION RÉVOQUANT LA PERSONNE AU POSTE DE CONCIERGE DU CENTRE COMMUNAUTAIRE**

CONSIDÉRANT l'insatisfaction de la municipalité de cantons unis de Latulipe-et-Gaboury concernant la qualité du ménage effectué au centre communautaire;

CONSIDÉRANT l'insatisfaction de la municipalité de cantons unis de Latulipe-et-Gaboury concernant le nombre d'heures réclamé par l'employée actuelle afin d'effectuer le ménage demandé;

CONSIDÉRANT que le poste de concierge est sur appel et non permanent;

Il est proposé par Vincent Gingras et résolu à l'unanimité des membres du conseil de démettre Sabrina Henri des fonctions de concierge du centre communautaire :

QUE la fin d'emploi prenne effet immédiatement.

23-12-226 **20.6.2 RÉSOLUTION EMBAUCHANT UNE NOUVELLE PERSONNE AU POSTE DE CONCIERGE DU CENTRE COMMUNAUTAIRE**

CONSIDÉRANT qu'Annie Poudrier-Trudel a mentionné son intérêt au poste de concierge du centre communautaire;

Il est proposé par Benjamin Brunet-Duclos et résolu à l'unanimité des membres du conseil d'embaucher Annie Poudrier-Trudel au poste de concierge du centre communautaire :

QUE l'embauche prenne effet le 6 décembre 2023 pour une période d'essai de trois mois.

23-12-227 **20.7 RÉSOLUTION PORTANT SUR L'AJOUT DE TRAVAUX CONCERNANT LE PROJET DE BUREAU MUNICIPAL AU 4, RUE PRINCIPALE OUEST**

CONSIDÉRANT l'importance de maintenir le bâtiment du 4, rue Principale Ouest en bon état et d'en assurer l'efficacité énergétique;

Il est proposé par Vicky Brunet et résolu à l'unanimité des membres du conseil d'accepter la soumission du 5 décembre 2023 de Lenax construction au montant de 13 134 $ (taxes non incluses) :

QUE le financement de ce projet provienne des surplus non affectés.

21. DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTION

20h58 à 21h05

23-12-228 **22. CLÔTURE DE LA SÉANCE**

Il est proposé par Marianne Morency-Landry et résolu à l'unanimité des membres du conseil de clore la séance.

Il est 21 heures 05 minutes.

Je soussigné, certifie par les présentes qu'il y a des fonds disponibles pour les fins pour lesquelles les dépenses autorisées en vertu des résolutions adoptées ci-dessus ont été autorisées par le conseil (C.M., art. 961)

Signé à, la municipalité de cantons unis de Latulipe-et-Gaboury ce 05 décembre 2023.

_____

Julie Gilbert, greffière-trésorière et directrice générale

_____ _____

Vincent Gingras, maire

Julie Gilbert, greffière-trésorière et directrice générale